



Compte Rendu de l'Assemblée générale du 4 octobre 2019

PRESENT(E)S

- M. Jean-Marie DAMELINCOURT
- M. Francis DE BLOCK
- M. Alain DUTHOIT
- M. Pierre TISSERAND
- Mme Josie DE BLOCK
- Mme Monique WASSELIN
- ACTR Abbeville 6 (a)
- ACTR Aisne 7 (a)
- ACTR Artois 3 (a)
- ACTR Lille Flandre 8 (a)

EXCUSE(E)S

- M. Claude ROUZE
- M. Christophe MADIKA
- Mme Christine DHORDAIN
- Mme Eliane LENAIN

(a) Personnes présentes ou représentées

Participait également à la séance Henry FOUTRY, créateur du site internet.

M. DAMELINCOURT, Président, ouvre la séance en accueillant les membres de l'Assemblée générale et en les remerciant de leur présence. Il souhaite en premier lieu les informer de la nouvelle qu'il vient d'apprendre à savoir le décès, le 25 septembre dernier de Jacques JOUVENEAUX, trésorier de la fédération des ACTR à partir de 1998. Il a été incinéré en fin de semaine dernière. Il propose une minute de silence pour permettre à chacun de se recueillir.

Au terme de ce moment, il remercie chacun des membres et présente les excuses notamment du Trésorier, M. ROUZE, la présentation des comptes sera assurée par la trésorière adjointe, de Mme DHORDAIN et M. MADIKA retenus par des obligations professionnelles, et pour les ACTR, l'absence pour Abbeville, de la Présidente, Mme DELCUZE, hospitalisation de son conjoint, pour l'Aisne de la Présidente, Mme BRETON, et du trésorier, M GUILLAUME, retenus par la réunion mensuelle de l'ACTR.

Le Président au nom des membres de l'Assemblée générale remercie M MADIKA pour avoir permis la tenue de cette séance dans la salle du conseil d'administration de la CARSAT, et de dédier une salle pour le repas en commun auquel participera un représentant de la direction de la CARSAT.

La secrétaire précise que si le quorum correspond à 50 % de membres présents ou représentés pour l'Assemblée générale il nécessite 2/3 de membres présents ou représentés pour permettre l'adoption des modifications statutaires.

Point sur le quorum

L'Assemblée générale compte 47 membres, 32 membres sont présents ou représentés soit 68 %.

L'Assemblée générale pouvant valablement se dérouler et délibérer sur les modifications statutaires, M. DAMELINCOURT rappelle l'ordre du jour :

- 4 Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 17 mai 2019
- Examen des ajustements proposés pour les statuts et le règlement intérieur
- Présentation des comptes et bilan 2018 et point sur les comptes 2019
- Site internet de la Fédération
- Point sur SENIOREVA
- Rapprochement avec la Fédération des Retraités d'Occitanie
- Vie des Associations
- Questions diverses.

Retour sur le Conseil d'administration du 17 mai 2019 et approbation du compte-rendu

Le Président soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil d'administration du 25 mai 2019 et demande s'il y a des observations. M. DAMELINCOURT souligne qu'outre sa transmission, le compte rendu est accessible sur le site internet de la fédération.

→ Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 17 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Examen des ajustements proposés pour les statuts et le règlement intérieur

Le Président précise que les différents ajustements ont été examinés et adoptés par le conseil d'administration de mai. Des amendements complémentaires vont également être mis au débat.

Propositions d'amendement des statuts

Après une relecture des ajustements proposés initialement, le Président soumet au débat deux modifications complémentaires :

- Dénomination de la Fédération :
 - Proposition de remplacer Nord Pas-de-Calais et Picardie par Hauts de France, alignement sur la décision prise par le conseil d'administration de la CARSAT. Après des échanges portant sur la possibilité de conserver la dénomination historique, l'intérêt du changement a notamment été mis en exergue par M TISSERAND: dénomination en cohérence avec le découpage administratif, cohérence avec la CARSAT, berceau de la création de la fédération, préservation du lien avec la CARSAT, absence d'impact pour les ACTR.
 - La proposition de modification de la dénomination est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Ajout d'un codicille à l'article 2 relatif à la composition de la Fédération
 - En cas de dissolution d'une association ou lorsqu'une association ne s'est pas mise en place, la Fédération pourra recevoir et gérer des adhésions « orphelines » qui pourront participer aux activités des associations existantes et bénéficier de la politique de voyages mise en place par la Fédération.
 - Cette proposition adoptée par le bureau de la Fédération AROC permet notamment de répondre aux propositions d'adhésions isolées.
 - En région Hauts de France, la fédération ne gère pas d'adhésions individuelles et n'organise pas de voyages. Au niveau des ACTR, la participation d'une personne à une activité nécessite une adhésion à cette association.
 - Un long échange a concerné les ressources des ACTR: rappel de la subvention de fonctionnement perçue par les associations à leur création et des subventions obtenues ultérieurement, la mutualisation impossible entre associations des dons reçus par l'une d'elle, la possibilité de rechercher des financements publics, ainsi la fédération AROC a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs, la perspective pour les fédérations de développer des actions sociales.

La réflexion en région Hauts de France doit être approfondie avant d'adopter le codicille précité, rejet à ce stade de cette proposition d'amendement.

Propositions d'amendement du règlement intérieur

Le Président présente les principaux ajustements proposés.

- Article 7 : Envoi des convocations avec la possibilité de le faire de manière dématérialisée.
- Article 8 : barème de remboursement, seule sera maintenue la référence à l'indemnité kilométrique (0,50 euro du kilomètre), la fédération prenant à sa charge les repas lors des AG et CA. Les demandes de remboursement sur ces bases sont applicables depuis le CA de mai, le modèle à utiliser a été diffusé avec le compte-rendu du CA.
- Article 11 : prendre en compte cet article dans l'élaboration des convocations à l'Assemblée générale (tenue d'une seconde AG après constat de carence faisant suite à défaut de quorum).
- Article 13 : intégration d'un alinéa relatif à la veille du site internet de la fédération.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité par des membres présents et représentés de l'Assemblée Générale.

Le lien avec la Préfecture sera assuré par la secrétaire en lien avec le Président de la Fédération.

Présentation des comptes et bilan par le Trésorier

Le Président donne la parole, en l'absence du trésorier, à Josie DEBLOCK, trésorière adjointe de la Fédération.

Celle-ci présente :

le compte d'exploitation 2018.

Il s'élève à 2 833,22 € au lieu de 4 307 euros en 2017. La diminution s'explique par la réduction des postes « services rendus par des tiers », moins 1 367,56 € et subvention de fonctionnement, moins 469,00 €. Le résultat demeure déficitaire de 786,60 €

- le bilan 2018

Il s'élève à 22 184,16 € et correspond aux avoirs en banque soit : 803,99 € pour le Crédit Mutuel du Nord et 21 380,17 € pour le Compte sur livret.

- Une synthèse des résultats des associations :

ACTR Abbeville : dépenses 202 214,11€/recettes198 831,03 € d'où un déficit de 3 383,08 € ACTR AISNE : dépenses 124 874,56€/recettes 125 506,95 € d'où un excédent de 632,39 € ACTR ARTOIS : dépenses 14 935,04€/recettes : 14 816,84 € d'où un déficit de 118,20 € ACTR LILLE : dépenses 518 213,31€/recettes : 522 036,69 € d'où un excédent de 3 823,38 €

Les résultats consolidés

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACTR	860 237,02 €	861 191,51€	Plus 954,49 €
FEDERATION	2 833,32 €	2 046,72 €	Moins 786,60 €
TOTAL	863 070,34 €	863 238,23 €	Plus 167,89 €

→ Aucune observation n'étant formulée, les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité, quitus est donné au Trésorier.

Point sur le site internet de la Fédération et souhaits d'évolution

Henry FOUTRY précise effectuer un tour périodique de l'alimentation du site, il souligne le très beau travail des associations, les retours en image opérés par l'ACTR de Lille.

En marge de progrès, il rappelle la nécessité de mettre une date de fin d'affichage des activités et pour une meilleure visibilité de celles-ci de cocher, lors de leur création, la case sortie ou voyage pour permettre leur affichage sur la page générale permettant une vision globale des activités, au-delà de la seule ACTR concernée.

M FOUTRY se tient à disposition des Associations pour les accompagner et pour mettre à jour les données concernant la composition des bureaux, bulletins d'adhésions, ...

Concernant la fréquentation du site, celle-ci est variable selon les mois, sur les cinq derniers mois :

- Une moyenne de 143 connexions, de 106 à 196
- Une moyenne de 1 088 pages vues de 806 à 1 444
- Pour durée de connexion d'environ 4 minutes.

Une recherche peut être affinée sur l'origine géographique des personnes se connectant.

Le Président rappelle que la Fédération est prête à valider et accompagner financièrement des formations complémentaires si des besoins émergent.

Point sur SENIOREVA

Suite à la décision du Conseil d'administration de mai, la fédération et l'ACTR de Lille tiennent un stand au salon Senioreva qui a ouvert ses portes hier.

L'ACTR de Lille souligne l'intérêt de cette démarche pour permettre des contacts, voire des adhésions et informer sur le rôle des ACTR et de la Fédération. Au plan matériel, M RICHARD souligne l'implantation réussie du stand, sur un angle et à proximité du stand de la Voix du Nord, d'où des passages importants.

Le Président rappelle aux autres membres de l'Assemblée générale qu'elles sont invitées à se rendre à Senioreva cet après-midi si elles sont intéressées.

Rapprochement avec la Fédération des Retraités d'Occitanie

Le projet de convention de jumelage entre les deux fédérations a été remis aux membres de l'Assemblée générale.

Il s'agit d'une convention cadre permettant d'instaurer des échanges entre les associations des deux fédérations.

Les conditions spécifiques des échanges entre associations devront être précisées dans des conventions bipartites.

Il conviendra de prendre en compte la nouvelle appellation la fédération : remplacer « Nord Picardie » par « Hauts de France » dans le titre et dans le préambule.

Tour de table des associations

Le Président donne en premier lieu la parole à M Richard pour permettre aux membres de l'ACTR de rejoindre Senioreva.

✓ ACTR Lille Flandre

- Baisse d'effectifs, difficulté de trouver de nouveaux adhérents et des activités innovantes notamment au niveau des sorties d'une demie ou d'une journée. L'existence d'un circuit de ramassage a un impact fort pour les sorties, durée du ramassage, embouteillages, ...
- Maintien d'un important programme de voyages, à souligner la complexification du travail avec la SNCF, plus de référent local, centralisation du service à Strasbourg d'où accroissement des relations par internet,
- En cas de voyages insuffisamment « rempli » recours à l'Association de la mairie de Lille, Pass senior,

- Problème de l'impact du temps de conduite sur le coût des sorties, donc de l'attractivité, quand deux chauffeurs ou un relai de chauffeurs sont nécessaires (exemple des sorties dans l'Oise),
- Remerciements à la Fédération pour le financement du stand à Senioreva et le soutien logistique apporté,
- Information quant à la tenue de l'AG de l'ACTR le 10 octobre prochain au Clos des Charmes à Lesquin avec la présence d'anciens Présidents dont Mme Desfontaines.

✓ ACTR Artois

- Diminution des adhérents, 91 actuellement
- Difficulté pour la perception des cotisations d'adhésions, actuellement période d'activité de septembre à septembre mais la période de perception des cotisations est très étendue.

✓ ACTR Abbeville

- Stabilité du nombre d'adhérents et de la cotisation
- Continuité des activités.

✓ ACTR Aisne

- Période de transition depuis le départ de l'ancien Président
- Maintien d'un seul voyage à l'Île d'Oléron et des sorties et activités régulières, environ 280 adhérents
- Recherche d'un volontaire pour assurer le rôle de Président.

En l'absence de questions diverses, fixation de la date du prochain conseil d'administration :

Prochain Conseil d'administration : mercredi 13 mai 2020, lieu à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30. Les participants sont invités à partager un moment de convivialité autour du déjeuner.

LE PRESIDENT LA SECRETAIRE LA TRESORIERE ADJOINTE

Jean Marie DAMELINCOURT Monique WASSELIN Josie DEBLOCK

Postérieurement à la réunion, la date du prochain conseil d'administration a été avancée au 5 mai 2020